

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 SG 23 Subventions (22.800 euros) aux associations Accolade (9ème), Difé Kako (13ème), Institut du Tout Monde (ITM) (7ème), Union Nationale de l'Outre-Mer français (UNOM) (12ème) et Femmes au-delà des Mers (FAM) (16ème) pour l'organisation de manifestations mettant en valeur les Outre-Mer en 2019.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Accolade, Difé Kako, Institut du Tout Monde (ITM), Union Nationale de l'Outre-Mer français (UNOM) et Femmes au-delà des Mers (FAM) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ere Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association ACCOLADE dont le siège social est situé 8 rue Fromentin 75009 Paris, pour l'organisation d'une manifestation sportive intitulée « Les foulées d'Ile-de-France » en 2019.

Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association DIFÉ KAKO dont le siège social est situé 32 rue du Javelot 75013 Paris pour l'organisation d'une manifestation organisée dans le cadre du festival « Le mois Kréyol » en 2019.

Une subvention de 7 000 euros est attribuée à l'association ITM dont le siège social est situé 217 boulevard Saint Germain 75007 Paris pour l'organisation de rencontres internationales autour de l'écrivain Édouard GLISSANT et du « Discours Antillais » en 2019.

Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association UNOM dont le siège est située 56 rue du Sahel 75012 Paris pour l'organisation d'une manifestation intitulée « Enrésô : entreprendre pour une réussite solidaire - Trophées des entrepreneurs Afro créoles » en 2019.

Une subvention de 2 800 euros est attribuée à l'association FAM dont le siège est situé Maison des associations 14 avenue René Boylesve 75016 Paris pour continuer à constituer une mosaïque virtuelle de portraits de femmes et organiser 2 soirées sur le thème du partage d'expérience avec des femmes d'Outre-Mer remarquables.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 22 800 euros, répartie comme suit, 5 000 euros pour ACCOLADE, 6 000 euros pour DIFÉ KAKO , 7 000 euros pour ITM, 2 000 euros pour l'UNOM et 2 800 euros pour FAM sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019 et suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO